

Obligations

Description

Une **obligation** est un titre émis par l'État, une institution supranationale (telle que la Banque européenne d'investissement), une entreprise privée ou une institution financière.

Si vous achetez une obligation, vous recevrez généralement de l'émetteur des **intérêts** sous la forme d'un coupon annuel et, à l'échéance, votre **capital investi**.

Des émissions sont parfois émises à un cours de 100 % («au pair»). Ceci signifie que vous obtenez une coupure d'une valeur de 1 000 EUR pour un investissement de 1 000 EUR. Si le cours d'émission excède 100 % (au-dessus du pair), vous devrez payer plus que 1 000 EUR pour une coupure d'une valeur de 1 000 EUR. Si le cours d'émission est inférieur à 100 % (sous le pair), vous devrez payer moins que 1 000 EUR pour une coupure d'une valeur de 1 000 EUR.

La durée, le cours d'émission, le taux d'intérêt et les dates de paiement des coupons sont fixés par l'émetteur au moment du lancement de l'émission. A leur lancement, les émissions sont vendues sur le marché primaire. Le cours d'émission ne change pas pendant la période d'émission. Une fois cette période d'émission terminée, l'obligation est cotée sur le marché secondaire. Le cours évolue ensuite en fonction de l'offre et de la demande. Les changements de taux et de notation déterminent aussi la valeur d'une obligation.

Les obligations sont émises en coupures fixes. La valeur nominale d'une coupure est généralement de 1 000 EUR. Vous pouvez acheter une ou plusieurs coupures de 1 000 EUR. Il n'est donc pas possible, par exemple, d'investir 1 500 EUR.

Il existe différents types d'obligations. En voici les principaux :

- **Les bons de caisse** sont les obligations les plus connues. Une fiche de connaissance distincte a été établie pour les bons de caisse. Nous vous invitons à la lire également.
- **Un Bon d'État ou emprunt d'État** est une obligation émise par l'État. Il propose généralement un taux d'intérêt fixe et une durée de 3, 5 ou 8 ans. Le risque de ce type d'obligations est très réduit, car le paiement des intérêts et le remboursement à l'échéance sont garantis par l'État.
- **Les obligations** d'entreprise sont émises par une entreprise. Le taux d'intérêt est généralement supérieur à celui des obligations d'État, puisqu'il dépend de la solvabilité de l'entreprise concernée. La plupart des entreprises qui émettent des obligations sollicitent une notation (voir ci-dessous) afin d'obtenir une estimation correcte de la solvabilité de l'entreprise.
- **Les obligations convertibles** sont des obligations d'entreprise qui vous donnent le choix à l'échéance entre le remboursement du capital investi et l'échange de votre obligation contre un certain nombre d'actions de l'entreprise qui a émis l'obligation. La conversion d'actions en actions n'est intéressante que si la valeur totale des actions (sur la base du cours de Bourse) est au minimum équivalente à votre capital investi. Étant donné que vous avez ce choix à l'échéance, le taux d'intérêt proposé est généralement inférieur à celui d'obligations d'entreprise ordinaires.
- **Les obligations Reverse Convertible** sont comparables aux obligations convertibles, mais, dans ce cas, ce n'est pas vous, mais bien l'émetteur qui a le choix de vous rembourser à l'échéance en espèces ou sous la forme d'un nombre d'actions convenu à l'avance. Il est évident que l'émetteur optera pour la formule la plus avantageuse à ses yeux. Pour vous, le risque est nettement plus élevé que dans le cas d'une obligation convertible ; le taux d'intérêt sera dès lors généralement supérieur à celui d'une obligation d'entreprise ordinaire.

- **Les obligations perpétuelles** sont des obligations sans échéance. Vous recevez régulièrement un paiement de coupon, mais, en principe, vous ne récupérez jamais le capital investi auprès de l'émetteur. La seule manière de récupérer votre capital est de vendre l'obligation en Bourse (sauf celle pour laquelle il a été stipulé au moment de l'émission que l'émetteur rembourserait l'obligation à un cours déterminé à l'avance).
- Une fiche de connaissance distincte a été établie pour les **obligations** structurées. Nous vous invitons à la lire également.

Notations

Une notation est une sorte de label de qualité octroyé par des bureaux d'étude indépendants. Les principales agences de notation sont Standard & Poors et Moody's. Elle évalue la santé financière de l'émetteur et examine la probabilité qu'il puisse rembourser les intérêts convenus et le capital emprunté. Sur la base de leurs constatations, elles attribuent une notation composée de lettres et de chiffres.

Plus élevée est la notation d'une entreprise, plus est grande la probabilité de recevoir les intérêts promis et le remboursement de votre obligation, et plus faible est le taux d'intérêt qui vous est proposé.

Plus faible est la notation d'une entreprise, plus basse est la probabilité de recevoir les intérêts promis et le remboursement de votre obligation, et plus élevé est le taux d'intérêt qui vous est proposé.

Attention : une notation livre une image de la situation à un moment donné. Il est possible que la notation de l'émetteur augmente ou baisse pendant la durée de vie de vos obligations.

S&P	Moody's	Description
AAA	Aaa	L'émetteur est de bonne ou excellente qualité.
AA	Aa	
A	A	
BBB	Baa	
BB	Ba	A partir de ce niveau, nous parlons d'obligations spéculatives ou «junk bonds».
B	B	
CCC	Caa	La probabilité de remboursement diminue proportionnellement à la faiblesse de la notation.
CC	Ca	
C	C	

Remboursement anticipé (call ou put)

Certaines obligations prévoient la possibilité d'un remboursement anticipé.

Obligation avec option call : l'émetteur peut décider de rembourser l'obligation de manière anticipée. Cela peut s'expliquer par une baisse du taux d'intérêt sur le marché et le fait qu'il est dès lors plus avantageux pour l'émetteur d'emprunter à un taux moindre pour ne plus devoir payer le coupon annuel plus élevé.

Emission put : l'investisseur a le droit de faire rembourser l'obligation de manière anticipée par l'émetteur. Cela peut s'expliquer par une hausse du taux d'intérêt sur le marché et le fait qu'il est dès lors plus avantageux d'investir votre capital dans une obligation présentant un taux plus élevé.

Les conditions du remboursement anticipé (prix et moment) sont fixées au moment du lancement de l'émission.

Risques

- Il est toujours possible, même dans le cas d'émetteurs disposant d'une bonne notation, que vous perdiez à l'échéance la totalité ou une partie de votre capital initialement investi. Une faillite de l'émetteur n'est jamais exclue.
- En cas de vente avant l'échéance, le cours est fonction de l'offre et de la demande sur le marché secondaire. Il se peut que le montant à la vente soit inférieur à celui que vous avez payé à l'achat.
- Le cours des obligations dépend fortement des taux d'intérêt du marché.
Si le taux du marché augmente pendant la durée de vie de votre obligation, le cours en cas de vente sur le marché secondaire sera inférieur au prix que vous avez payé à l'origine. Les nouvelles obligations, émises au même moment, offrent en effet un coupon plus élevé.
À l'inverse, si le taux d'intérêt du marché au moment de la vente est inférieur au taux de votre obligation, le montant obtenu lors de la vente pourrait être supérieur au montant de l'achat.
Il va de soi que vous n'êtes nullement obligé de vendre votre obligation en cas de modification du taux d'intérêt du marché.
- Si vous achetez des obligations dans une devise autre que l'euro, vous devez tenir compte du fait qu'en cas de vente, le cours du change peut être inférieur au cours du change à l'achat.

Caractéristiques clés

*Le capital est-il protégé à l'échéance ? **EN PRINCIPE OUI***

Les obligations sont remboursées à l'échéance par l'émetteur. Néanmoins, le risque de faillite de l'émetteur n'est jamais totalement exclu. Dans ce cas, il est possible que vous perdiez une partie ou la totalité du capital initialement investi.

*Le rendement est-il connu à l'avance ? **OUI***

Le rendement est généralement connu à l'avance.

Quand le capital est-il disponible ?

En principe, le capital est disponible **à la date d'échéance**. Si vous souhaitez vendre avant cette date, vous pouvez le faire sur le marché secondaire.

La présente fiche de connaissance reflète fidèlement la réalité au 01-08-2014.